



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 12359

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la nécessité de renforcer le contrôle des exportations de matériels militaires. Il lui demande de lui fournir des précisions sur le rôle et le fonctionnement de la commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre et de lui indiquer quelles mesures pourraient être envisagées afin de mieux prendre en compte, si l'on peut dire, les aspects éthiques des exportations d'armes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur les procédures d'exportation des matériels de guerre et assimilés. La commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) examine chaque demande relative aux exportations de ces matériels à l'étranger, ce qui représente environ 6 000 dossiers par an. L'agrément préalable est ensuite accordé par le Premier ministre. Bien que les textes réglementaires qui régissent les procédures d'exportation ne fixent aucun délai à l'administration pour se prononcer sur une demande, la CIEEMG s'efforce d'émettre un avis dans les délais les plus courts. Ainsi la grande majorité (soit en moyenne 90 % des cas) des demandes reçoivent un avis au cours de la réunion de la CIEEMG. Cependant, certains dossiers peuvent donner lieu à débat et nécessiter des études complémentaires. De ce fait, les délais de réponse en sont grevés. Enfin, une procédure accélérée, largement utilisée par les industriels, permet de traiter les dossiers urgents dans les délais les plus courts.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12359

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1723

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5399